

# Droit civil

## La famille

Depuis la précédente édition de cet ouvrage, le droit de la famille a été marqué, pas seulement en droit civil, par une évolution importante qui en affecte les trois composantes laissées par une histoire ancienne nécessaire à la compréhension de l'ensemble : *proles* (la progéniture), *fides* (la fidélité), *sacramentum* (le mariage).

La progéniture, tout d'abord. Le changement ne date sans doute pas d'hier. Il est résulté d'une relative évolution de la filiation naturelle, notamment par la disparition de cette expression. Elle a même affecté dans cette perspective la gestation pour autrui.

La fidélité, exigence fondamentale, érigée autrefois en cause péremptoire du divorce, avait déjà fait son temps dans le passé et n'est plus qu'une cause facultative de divorce, ce qui est loin d'être négligeable.

Quant au mariage, traduction laïque contractuelle du « sacrement », il avait tenu aussi longtemps que le seul concubinage lui faisait concurrence. Mais l'ampleur grandissante du pacte civil de solidarité a tout changé.

Plus généralement, l'ampleur des développements en termes de parenté à partir des relations familiales, mais au-delà de celles-ci, a contribué à l'évolution des familles dans la société.

**François Terré** est professeur émérite de l'Université Panthéon-Assas (Paris II), Membre de l'Institut

**Charlotte Goldie-Genicon** est professeur à l'Université de Nantes

**Dominique Fenouillet** est professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris II)

[www.editions-DAJOZ.fr](http://www.editions-DAJOZ.fr)

39 €

EAN 978-2-247-16104-1  
4133092

